



23 janvier 2023

---

# **Consultation relative à l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (procédures électroniques)**

## **Rapport sur les résultats**

---

## Condensé

*L'art. 65a de la loi sur la TVA (LTVA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il dispose que le Conseil fédéral peut prescrire, par voie d'ordonnance, l'exécution électronique de procédures prévues par la LTVA et qu'il en arrête les modalités.*

*La procédure de consultation portant sur la modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA) en ce qui concerne les procédures électroniques a été menée du 29 juin au 21 octobre 2022. Le projet prévoyait de créer, dans l'OTVA, les bases légales nécessaires à la procédure électronique d'annonce en tant qu'assujetti ainsi qu'à la remise de décomptes électroniques et à leurs corrections.*

*En tout, 47 avis ont été transmis.*

*La majorité des cantons, le PS et deux organisations sont favorables au projet.*

*L'UDC et trois organisations le rejettent.*

*Deux cantons et huit organisations approuvent le projet, mais émettent différentes réserves. Quatre cantons, quatre partis et trois organisations renoncent explicitement à prendre position.*

*Les divergences par rapport au projet concernent principalement les points suivants:*

- *demande de mise en place d'une période de transition pour le passage au décompte en ligne;*
- *définition de dispositions dérogatoires;*
- *rejet de l'idée d'un portail obligatoire.*

## 1 Contexte

L'art. 65a de la loi sur la TVA (LTVA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il dispose que le Conseil fédéral peut prescrire, par voie d'ordonnance, l'exécution électronique de procédures prévues par la LTVA et qu'il en arrête les modalités.

Dans un premier temps, il s'agit de créer, dans l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA), les bases légales pour la procédure électronique d'annonce en tant qu'assujetti et pour la remise en ligne des décomptes.

## 2 Consultation

### 2.1 Procédure de consultation

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de mener une procédure de consultation relative à la modification de l'OTVA en ce qui concerne les procédures électroniques auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faitières de l'économie et des autres milieux intéressés. La procédure de consultation a pris fin le 21 octobre 2022.

L'annexe contient un aperçu des participants à la consultation, avec les abréviations correspondantes.

### 2.2 Présentation du projet

Les procédures d'annonce en tant qu'assujetti visée à l'art. 66, al. 1, LTVA, de remise du décompte au sens de l'art. 71 LTVA et de correction ultérieure d'erreurs dans le décompte prévue à l'art. 72 LTVA doivent être effectuées exclusivement en ligne sur le portail prévu à cet effet. Si l'une de ces procédures n'est pas exécutée en ligne sur le portail, l'Administration fédérale des contributions (AFC) retournera l'annonce ou le décompte à l'assujetti et lui rappellera l'obligation qui lui incombe en vertu du nouvel art. 123 OTVA.

### 2.3 Évaluation

Il n'est pas possible de restituer ici l'intégralité des propositions et développements reçus. Par souci de clarté, nous nous concentrerons ci-après sur les principales critiques émises par les participants à la procédure de consultation. Les participants qui se sont ralliés à la prise de position d'un autre participant sont toujours mentionnés individuellement.

Pour les détails, nous renvoyons aux différents avis. Ces derniers sont accessibles au public sur le site Internet de la Chancellerie fédérale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [www.admin.ch](http://www.admin.ch) > Droit fédéral > Consultations > Consultations terminées

### 3 Principaux résultats de la consultation

#### 3.1 Positions de principe

En tout, 47 avis ont été transmis.

##### **Approbation**

19 cantons (AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, UR, ZG et ZH), 1 parti (PS) et 2 organisations (AECA et USS)

##### **Approbation avec réserves**

2 cantons (GE et VD), 8 organisations (economiesuisse, EXPERTsuisse, FIDUCIAIRE SUISSE, Forum PME, GastroSuisse, Organe consultatif TVA, Swico et usam)

##### **Rejet**

1 parti (UDC) et 3 organisations (CP, Digi-Oek.ch et it-rm IT-Riskmanagement GmbH)

##### **Renonciation à une prise de position**

4 cantons (GL, GR, JU, VS), 4 partis (Le Centre, PES, PLR et pvl) et 3 organisations (FPC, SwissFoundations et UPS)

#### 3.2 Principales critiques

En résumé, on peut retenir que FIDUCIAIRE SUISSE, GastroSuisse et l'usam, qui représentent une grande partie des assujettis, sont favorables à la mise en place d'un portail obligatoire, à condition qu'une période de transition soit accordée. Les critiques et demandes suivantes ont notamment été formulées par les participants à la consultation:

##### 3.2.1 Rejet de l'idée d'un portail obligatoire

Quatre participants à la consultation (UDC, CP, Digi-Oek.ch et it-rm IT-Riskmanagement GmbH) rejettent l'idée d'un portail obligatoire.

##### Développement:

- L'obligation d'effectuer les procédures par voie électronique est rejetée. Le choix entre réalisation des démarches en ligne ou sur papier doit être maintenu.
- Le projet conduit à un allègement pour l'administration, mais pas pour les personnes concernées. Il ne tient ainsi pas compte des coûts supplémentaires induits pour les assujettis, alors même que les économies réalisées par l'administration sont négligeables.
- Des mesures d'incitation doivent être préférées à la contrainte.

##### 3.2.2 Dispositions dérogatoires concernant l'obligation d'utilisation du portail en ligne

Trois participants à la consultation (economiesuisse, EXPERTsuisse et Organe consultatif TVA) demandent que des dispositions dérogatoires soient prévues concernant l'obligation d'utiliser le portail en ligne.

### Développement:

- Des exceptions à l'obligation d'utilisation du portail en ligne doivent être prévues pour les cas de défaillance de la plateforme ou de l'accès à celle-ci, ou encore pour les cas où il est objectivement impossible de saisir les données de manière claire et exhaustive sur la plateforme.
- Sur demande motivée, des moyens autres que l'utilisation du portail numérique doivent également être autorisés pour l'accomplissement des obligations procédurales (par ex. formulaires papiers). Pour la grande majorité des assujettis, les procédures en ligne représentent une simplification appréciée, qui est utilisée dès que possible. Toutefois, l'obligation d'utiliser exclusivement le portail électronique introduirait une nouvelle prescription formelle dans le droit de la TVA. Une telle mesure serait contraire à l'un des principaux objectifs de la loi sur la TVA entièrement révisée qui est entrée en vigueur en 2010, puisque cette dernière visait à supprimer les exigences formelles obligatoires. Cette introduction de nouvelles prescriptions formelles est rejetée (economiesuisse et Organe consultatif TVA).
- Les procédures électroniques ne doivent pas contribuer à redonner à la TVA sa réputation d'impôt formaliste. C'est pourquoi l'utilisation des procédures en ligne ne doit pas être rendue absolument obligatoire. Dans la pratique, des états de fait inattendus surviennent régulièrement, qui ne sont pas représentés dans la plateforme informatique en raison de leur caractère imprévisible ou qui ne se produisent que si rarement qu'il ne vaut pas la peine d'adapter une plateforme en conséquence. Pour citer un exemple concret: lors de l'annonce en tant qu'assujetti, il existe des situations dans lesquelles une inscription en ligne n'est pas possible par l'intermédiaire de la plateforme actuelle, par exemple dans le cas d'une communauté héréditaire. Lors de la procédure d'inscription, il existe un champ avec une liste de choix sous forme de menu déroulant qui propose un certain nombre d'options, dont la communauté héréditaire ne fait cependant pas partie. Comme aucun champ de texte libre n'est prévu non plus, l'assujetti est dans certains cas (qui ne représentent sans doute que des cas isolés comparés au volume total de demandes) dans l'impossibilité de s'inscrire par voie électronique. Étant donné que le cadre légal doit prévoir des solutions pour tous les cas imaginables, y compris pour les cas particuliers, l'utilisation d'une solution informatique ne doit pas être rendue obligatoire (EXPERTsuisse).

### **3.2.3 Dispositions en cas de défaillance du système**

**Swico** demande que des dispositions soient établies afin de régler ce qui doit se passer en cas de défaillance de la plateforme ou de l'accès à celle-ci. Des directives doivent également être rédigées pour clarifier la marche à suivre lorsqu'il est objectivement impossible de saisir les données de manière claire et exhaustive sur la plateforme.

### **3.2.4 Période de transition pour le passage au décompte en ligne**

Sept participants à la consultation (GE, VD, economiesuisse, EXPERTsuisse, FIDUCIAIRE SUISSE, GastroSuisse et usam) demandent qu'une période de transition soit aménagée pour les assujettis ayant besoin de temps pour s'adapter à l'obligation d'utilisation du portail en ligne.

### **3.2.5 Date de l'entrée en vigueur**

Deux participants à la consultation demandent que l'entrée en vigueur soit reportée à une date ultérieure: le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Forum PME) ou le 1<sup>er</sup> janvier 2026 (GastroSuisse).

### 3.2.6 Autres remarques

- **it-rm IT-Riskmanagement GmbH** souligne que la connexion au portail TVA se fera un jour au moyen d'une identité électronique (E-ID), conformément à la nouvelle loi fédérale sur l'identité électronique et les autres moyens de preuve électroniques (LeID). Cette dernière prévoit cependant la mise en place d'une E-ID gratuite et optionnelle, ce qui n'est pas donc compatible avec la volonté de rendre obligatoire la remise en ligne des décomptes de TVA.
- **NE, FIDUCIAIRE SUISSE et GastroSuisse** demandent que l'AFC informe au préalable les assujettis de l'obligation d'utilisation du portail en ligne ainsi que des possibilités offertes par celui-ci. FIDUCIAIRE SUISSE propose la mise en place temporaire d'un service d'assistance.
- **SO** saluerait l'ajout d'un champ de texte libre pour les remarques. Bien souvent, un champ supplémentaire pour préciser une référence est nécessaire également lors du traitement numérique de la facture relative au décompte TVA.
- **ZH** fait remarquer que le portail d'inscription pour les assujettis doit aussi tenir compte des structures complexes (lors de la création de groupes d'imposition à la TVA). Par ailleurs, il doit être suffisamment flexible pour permettre, par exemple, de saisir différentes adresses de correspondance. L'inscription électronique ainsi que la remise des décomptes et des corrections doivent être possibles sans installation de programmes additionnels (hormis les solutions Microsoft Office courantes). Un élargissement du traitement électronique au décompte de l'impôt sur les acquisitions apporterait des simplifications considérables. Cela impliquerait que le portail soit également accessible aux personnes qui ne sont pas assujetties à la TVA.
- **FIDUCIAIRE SUISSE** rappelle que le traitement numérique des décomptes périodiques doit être compatible avec la mise en œuvre de l'art. 34, al. 3, LTVA (exercice commercial comme période fiscale). Toutefois, cette disposition n'est toujours pas en vigueur.
- **Swico** voit d'un bon œil la proposition de pouvoir utiliser différents portails partenaires pour effectuer les procédures relatives à la TVA, à condition qu'ils soient reliés entre eux et que la maintenance soit effectuée régulièrement.
- **L'Organe consultatif TVA** signale que l'art. 166c, al. 1, P-OTVA parle de dépôt par voie électronique. Ainsi, si l'assujetti fournit les informations demandées par courrier électronique, il satisfait aux exigences légales. Ce n'est pourtant probablement pas l'objectif de l'AFC. L'Organe consultatif TVA recommande donc de modifier cette formulation.

## Annexe

### Liste des destinataires et avis reçus

#### 1. Kantone / Cantons / Cantoni und Fürstentum Liechtenstein / Principauté de Liechtenstein / Principato del Liechtenstein

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Canton de Zurich	ZH	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Berne	BE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Lucerne	LU	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Uri	UR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Schwytz	SZ	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Obwald	OW	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Nidwald	NW	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Glaris	GL	Renonciation
Canton de Zoug	ZG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Fribourg	FR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Soleure	SO	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Bâle-Ville	BS	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Bâle-Campagne	BL	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Schaffhouse	SH	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Saint-Gall	SG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton des Grisons	GR	Renonciation
Canton d'Argovie	AG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Thurgovie	TG	--
Canton du Tessin	TI	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Canton de Vaud	VD	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton du Valais	VS	Renonciation
Canton de Neuchâtel	NE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Genève	GE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton du Jura	JU	Renonciation
Konferenz der Kantonsregierungen Conférence des gouvernements cantonaux Conferenza dei Governi cantonali	KdK CdC CdC	--
Regierung des Fürstentums Liechtenstein Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein	FL	--

**2. In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell'Assemblea federale**

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Die Mitte Le Centre Alleanza del Centro		Renonciation
Eidgenössisch-Demokratische Union Union Démocratique Fédérale Unione Democratica Federale	EDU UDF UDF	--
Ensemble à Gauche	EAG	--
Evangelische Volkspartei der Schweiz Parti évangélique suisse Partito evangelico svizzero	EVP PEV PEV	--
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali	FDP PLR	Renonciation
GRÜNE Schweiz Les VERT-E-S suisses I VERDI svizzera	PES	Renonciation

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Grünliberale Partei Schweiz Parti vert'libéral Suisse Partito verde liberale svizzero	glp pvl pvl	Renonciation
Lega dei Ticinesi	LEGA	--
Partei der Arbeit PDA Parti suisse du travail PST	PDA PST	--
Schweizerische Volkspartei Union Démocratique du Centre Unione Democratica di Centro	SVP UDC UDC	<input checked="" type="checkbox"/>
Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse Partito socialista svizzero	SPS PS PSS	<input checked="" type="checkbox"/>

**3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / Associazioni mantello nazionali dei Comuni, delle città e delle regioni di montagna**

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Schweizerischer Gemeindeverband Association des Communes Suisses Associazione dei Comuni Svizzeri		--
Schweizerischer Städteverband Union des villes suisses Unione delle città svizzere		--
Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete Groupement suisse pour les régions de montagne Gruppo svizzero per le regioni di montagna		--

**4. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national / Associazioni mantello nazionali dell'economia**

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation		<input checked="" type="checkbox"/>

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Schweizerischer Gewerbeverband Union suisse des arts et métiers Unione svizzera delle arti e mestieri	SGV usam USAM	<input checked="" type="checkbox"/>
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	UPS	Renonciation
Schweizer Bauernverband Union suisse des paysans Unione svizzera dei contadini	SBV USP USC	--
Schweizerische Bankiervereinigung Association suisse des banquiers Associazione svizzera dei banchieri Swiss Bankers Association	SBVg ASB ASB	--
Schweizerischer Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse Unione sindacale svizzera	SGB USS USS	<input checked="" type="checkbox"/>
Travail.Suisse		--

**5. Übrige Organisationen und Interessenten / Autres organisations et personnes intéressées / Altre organizzazioni e persone interessate**

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Die Schweizerische Post La Poste Suisse La Posta Svizzera		--
Schweizerische Bundesbahnen Chemins de fer fédéraux suisses Ferrovie federali svizzeri		--
Centre Patronal	CP	<input checked="" type="checkbox"/>
Angestellte Schweiz Employés Suisse		--
Fédération des Entreprises Romandes		--
Schweizerischer Anwaltsverband Fédération Suisse des Avocats Federazione Svizzera degli Avvocati		--
Schweizerischer Notarenverband Fédération Suisse des Notaires Federazione Svizzera dei Notai		--
Schweizerischer Verband freier Berufe Union suisse des professions libérales Unione svizzera delle professioni liberali		--
EXPERTsuisse, Schweizerischer Expertenverband für Wirtschaftsprüfung, Steuern und Treuhand EXPERTsuisse, Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire		<input checked="" type="checkbox"/>

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
TREUHAND SUISSE (Schweizerischer Treuhänder-Verband) FIDUCIAIRE SUISSE (Union Suisse des Fiduciaires) FIDUCIARI SUISSE (Unione Svizzera dei Fiduciari)		<input checked="" type="checkbox"/>
Treuland, Treuhandverband Landwirtschaft Schweiz Fidagri, Association fiduciaire agricole suisse		--
Schweizerischer Verband für Rechnungslegung und Controlling veb.ch		--
Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio		--
Verband Schweizerischer Kantonalbanken Union des Banques Cantonales Suisses Unione delle Banche Cantionali Svizzere		--
Verband Schweizerischer Kreditbanken und Finanzierungsinstitute Association Suisse des Banques de Crédit et Établissements de Financement		--
Association des banquiers privés suisses Vereinigung Schweiz. Privatbankiers		--
Vereinigung Schweiz. Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken		--
Verband der Auslandbanken in der Schweiz Association des Banques Étrangères en Suisse Associazione delle Banche Estere in Svizzera		--
Verband Schweizerischer Vermögensverwalter Association Suisse des Gérants de fortune Associazione Svizzera di Gestori di Patrimoni		--
Asset Management Association Switzerland		--

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Schweizer Verband unabhängiger Effek- tenhändler Swiss Association of Independent Securi- ties Dealers		--
Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants Schweizerische Vereinigung unabhängi- ger Finanzberater Associazione Svizzera dei Consulenti Fi- nanziari Independenti		--
alliancefinance Arbeitsgemeinschaft für Rechtssicherheit und Stabilität		--
Swissholdings Verband der Industrie- und Dienstleis- tungskonzerne in der Schweiz Fédération des groupes industriels et de services en Suisse		--
scienceindustries		--
swissmem		--
Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costrut- tori		--
Schweizer Tourismus-Verband Fédération suisse du tourisme Federazione svizzera del turismo		--
Schweizerischer Reise-Verband Fédération Suisse du Voyage Swiss Travel Association		--
hotelleriesuisse		
Verband für Hotellerie und Restauration GastroSuisse Fédération de l'hôtellerie et de la restau- ration Federazione per l'albergheria e la ristora- zione	GastroSuisse	<input checked="" type="checkbox"/>
Schweizer Cafetier Verband (Cafe- tierSuisse)		--
Schweizerischer Hauseigentümerverband Association suisse des propriétaires fon- ciers Associazione svizzera dei proprietari im- mobiliari		--

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Schweizerischer Verband der Immobilienwirtschaft (SVIT) Association suisse de l'économie immobilière Associazione svizzera dell'economia immobiliare		--
Fédération romande immobilière		--
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e architetti		--
Verband schweizerischer Speditions- und Logistik-Unternehmen (SPEDLOGS-WISS) Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique		--
Schweizerischer Nutzfahrzeugverband (ASTAG) Association suisse des transports routiers Associazione svizzera dei trasportatori stradali		--
Autogewerbeverband der Schweiz (AGVS) Union professionnelle suisse de l'automobile Unione professionale svizzera dell'automobile		--
Vereinigung Schweiz. Automobil-Importeure (auto-schweiz) Association Importateurs Suisses d'automobiles		--
Verband öffentlicher Verkehr (VÖV) Union des transports publics Unione dei trasporti pubblici		--
strasseschweiz - Verband des Strassenverkehrs routesuisse - Fédération routière suisse		--
VSIG — Handel Schweiz VSIG — Commerce Suisse VSIG — Commercio Svizzera		--
Interessengemeinschaft Detailhandel Schweiz (IG DHS) Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse		--
Swiss Retail Federation		--

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Schweizer Detaillistenverband IG SwissShop		--
Dachverband der schweizerischen Luft- und Raumfahrt (AEROSUISSE) Fédération faîtière de l'aéronautique suisse Associazione mantello dell'aeronautica svizzera		--
Verband Schweizerischer Elektrizitätsun- ternehmen (VSE) Association des entreprises électriques suisse Associazione delle aziende elettriche svi- zzere		--
Verband Schweiz. Elektroinstallationsfir- men (VSEI) Union suisse des installateurs électriciens Unione svizzera degli installatori elettri- cisti		--
pharmaSuisse - Schweizerischer Apothe- kerverband Société suisse des pharmaciens Società svizzera dei farmacisti		--
Schweizerischer Drogistenverband Association suisse des droguistes		--
Verband der Schweizerischen Edelstein- branche Association suisse des négociants en pierres précieuses		--
Verband der Schweizerischen Gasindu- strie Association suisse de l'industrie gazière Associazione svizzera dell'industria del gas		--
Vereinigung der privaten Aktiengesell- schaften Association des sociétés anonymes pri- vées		--
Schweizerischer Versicherungsverband Association Suisse d'Assurances Associazione Svizzera d'Assicurazioni		--
Schweizerischer Pensionskassenverband Association suisse des institutions de pré- voyance Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza		--
Schweizerischer Leasingverband (SLV) Association suisse des sociétés de Lea- sing		--
swissuniversities		--

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Schweizer Casino Verband Fédération Suisse des Casinos Federazione Svizzera dei Casinò		--
Swiss Olympic Association		--
Schweizer Musikrat (SMR) Conseil suisse de la musique		--
Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz (proFonds) Association faitière des fondations d'utilité publique de Suisse		--
Mieterinnen- und Mieterverband Schweiz Association suisse des locataires Associazione Svizzera Inquilini		--
Schweizerischer Werbe-Auftraggeberver- band Association suisse des annonceurs		--
SwissFoundations		Renonciation
Lignum Holzwirtschaft Schweiz Lignum Economie suisse du bois		--
Universitäre Medizin Schweiz Médecine Universitaire Suisse		--
Öffentlichkeitsgesetz.ch Loitransparence.ch		--
The Swiss Leading Hospitals		--
Vereinigung Kantonalen Gebäudeversi- cherungen Association des établissements canto- naux d'assurance	AECA	<input checked="" type="checkbox"/>
Mehrwertsteuer-Konsultativgremium Organe consultatif en matière de TVA	KG Organe consultatif TVA	<input checked="" type="checkbox"/>
Schweizer Buchhändler- und Verleger- Verband SBVV		--
Swico Wirtschaftsverband der ICT- und Online- Branche		<input checked="" type="checkbox"/>
KFIKO Schweizerische Konferenz der Finanz- kontrollen		--
ALSI-Società Librai della Svizzera Italiana ALSI c/o Libreria Fantàsia sagl		--
SESI (Società Editori della Svizzera Ita- liana)		--
mwstnetzwerk		--

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Verband des Schweizerischen Versandhandels VSV Association suisse de vente à distance ASVAD		--

**6. Nicht offiziell eingeladene Personen / Personnes consultées qui n'ont pas été officiellement contactées / Partecipanti alla consultazione non contattati ufficialmente**

<b>Destinataires</b>	<b>Abréviations</b>	<b>Avis reçu</b>
Forschungsstelle Digitale Ökonomie	Digi-Oek.ch	<input checked="" type="checkbox"/>
It-rm IT-Riskmanagement GmbH		<input checked="" type="checkbox"/>
Stiftung für Konsumentenschutz Fondation pour la protection des consommateurs	SKS FPC	Renonciation
Forum KMU Forum PME		<input checked="" type="checkbox"/>